

DOSSIER DE SÉLECTION RENTRÉE le 25 Août 2025

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Voie scolaire – Voie de l'alternance
Cursus complet ou partiel

REGLEMENT DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

IFSO La Roche sur Yon

177 Rue d'Aubigny BP80338

85000 La Roche sur Yon

(au sein du Centre Hospitalier Mazurelle)

☎ : 02 51-62-67-27

www.ifso-asso.org



INSTITUT DE FORMATION AIDE SOIGNANT
AGREE ET FINANCE PAR LE CONSEIL REGIONAL

• INFORMATIONS GENERALES

Vous souhaitez vous inscrire pour les épreuves de sélection à l'entrée en formation conduisant au Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture pour la rentrée **du 25 Août 2025**.

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT DANS SON INTÉGRALITÉ POUR :

- Connaître les conditions d'admission aux épreuves de sélection ;
- Constituer votre dossier de candidature dans les meilleures conditions ;
- **Préparer votre dossier de vaccinations dès maintenant.**

Attention : il est important d'avoir une **autonomie pour les déplacements** car les transports en commun ne sont pas toujours compatibles avec les affectations en stage :

- Horaires possibles : soir, matin, nuit ou week-end.

Le candidat déclare avoir personnellement conçu et rédigé les documents du dossier de candidature.

L'ensemble fait l'objet d'une déclaration sur l'honneur renseignée et signée par le candidat.

En cas de non-respect, le candidat s'expose au risque de ne pas être admis à se présenter à l'entrée en formation.

Il est possible de candidater :

- **par la voie scolaire**, à raison d'une candidature par département. L'inscription multiple sera contrôlée et une seule inscription sera prise en compte.
 - La formation se déroulera sur une durée de 11 mois pour un cursus complet
 - Si vous disposez d'un diplôme vous permettant d'avoir une dispense ou un allègement de parcours (cursus non complet), la formation se déroulera sur une durée de 6 à 11 mois selon le diplôme antérieur.
- **par la voie de l'apprentissage**, dans un des IFAP de la Région Pays de la Loire.

Qu'est-ce que l'apprentissage ?

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique (cours), enseignement clinique (stages) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.

A qui s'adresse la formation auxiliaire de puériculture par l'apprentissage ?

Tout candidat âgé de moins de 30 ans (ou sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés), peut réaliser cette formation par l'apprentissage, sans diplôme requis.

- La formation se déroulera sur une durée de 18 mois pour un cursus complet.
- Si vous disposez d'un diplôme vous permettant d'avoir une dispense ou un allègement de parcours (cursus non complet), la formation se déroulera sur une durée moyenne de 10 à 18 mois (selon le diplôme antérieur).

Les épreuves de sélection sont organisées par les Instituts de Formation autorisés à dispenser cette formation sous le contrôle du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

• INFORMATIONS INDISPENSABLES

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation.

Les épreuves de sélection se déroulent obligatoirement dans l'institut où le candidat est inscrit selon le calendrier suivant :

Retrait des dossiers	A partir du Samedi 1 ^{er} Février 2025
Date limite de réception des dossiers	Dimanche 2 Mars 2025 minuit (Cachet de la poste faisant foi)
Période des oraux de sélection	Entre Mars et Mai 2025 Sur convocation envoyé par mail
Affichage des résultats : Site internet ou Accueil de l'institut	Vendredi 13 Juin 2025 à 14 heures

Vous disposez **d'un délai de sept jours ouvrés pour valider votre inscription en institut de formation en cas d'admission sur liste principale.** Au-delà de ce délai, vous êtes présumé avoir renoncé votre admission et votre place est proposée au candidat inscrit sur la liste complémentaire. Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit. La liste des affectations définitives est transmise par le directeur de l'institut de formation à l'Agence Régionale de Santé.

LES PERSONNES DISPENSÉES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION :

- Les candidats ayant suivi une procédure de **validation des acquis de l'expérience** et ayant obtenu une validation partielle du DEAP sont dispensés.
- Les agents des services hospitaliers qualifiés et les agents de service :
 - 1° justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
 - 2° Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Les personnels visés aux 1° et 2° sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'Institut de formation concerné si la preuve du financement de la formation par un employeur ou un OPCO est apportée. Dans le cas contraire, le candidat présente un dossier de candidature pour admission par la sélection.

- Pour les candidats à la formation par la voie de l'apprentissage (hors Pro A et Contrat de professionnalisation), le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur **admission directe** en formation au regard des documents fournis. **En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection dès lors qu'ils répondent aux conditions d'inscription.**

L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION :

Les candidats **en situation de handicap** souhaitant bénéficier d'un aménagement des épreuves, tel qu'un 1/3 temps supplémentaire, doivent le faire savoir dès l'inscription. Cet aménagement ne sera possible qu'au vu d'un avis écrit datant de moins d'un an émanant de la MDPH.

Conformément aux textes officiels (circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 ; décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 ; circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011), les candidats présentant un handicap peuvent « bénéficier d'aménagement rendus nécessaires par leur situation ».

Dans tous les cas, la demande doit être adressée à l'un des médecins désignés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le candidat adresse l'attestation au moment de l'inscription.

Même si votre reconnaissance handicap ne permet pas d'aménagement pour la sélection, nous vous conseillons de mentionner votre reconnaissance handicap sur la fiche de candidature et de nous transmettre une copie de celle-ci.

Cette reconnaissance n'aura pas d'incidence sur la sélection (non pris en compte par le jury de sélection) mais permettra à notre référent handicap de prendre contact avec vous pour anticiper votre intégration à la rentrée et l'aménagement nécessaire (matériel, accompagnement ou autre).

LES MODALITES D'INSCRIPTION :

L'inscription se fait du Samedi 1^{er} Février au Dimanche 2 Mars 2025, soit :

- En se rendant sur le site internet de l'IFSO de La Roche sur Yon à partir du lien suivant : www.ifso-asso.org
- En venant dans nos locaux retirer le dossier de sélection en format papier.

Les pièces obligatoires pour que l'inscription soit définitive doivent être adressées à l'institut, avant le 2 Mars 2025 par voie postale cachet de la poste faisant foi ou en mains propres à l'institut (jours ouvrés),

A l'adresse suivante (Merci de bien respecter les coordonnées ci-dessous) :

IFSO 177 rue d'Aubigny – BP 80338 85008 LA ROCHE SUR YON Cedex

Un accusé de réception vous parviendra par mail et confirmera votre inscription après vérification des pièces.

LES FRAIS DE SCOLARITE :

- Pour la voie scolaire, le Conseil Régional des Pays de la Loire finance la formation pour les demandeurs d'emploi et les personnes en poursuite de scolarité sous conditions.

LES FRAIS DE SELECTION :

- Aucun frais de sélection ne vous sera demandé lors de votre inscription.

LE DEROULEMENT DE LA SELECTION :

- La sélection se fait **sur dossier et entretien d'une durée de 15 à 20 minutes**, conformément à l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture.
- Les candidats soumis à la sélection sont évalués selon une même grille d'évaluation et une même échelle d'indicateurs, toutes les deux définies par l'ARS. Le dossier fait l'objet d'une cotation qui est affinée avec l'entretien de sélection.
- Le jury est un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire et/ou aux tensions en ressources humaines sur les ESMS, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'auxiliaire de puériculture en activité professionnelle (alinéa 3 de l'art. 3 de l'arrêté du 5 février 2021).
- **Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sont déclarés admis.**

Les attendus et critères sont les suivants :

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Le candidat **ayant un contrat d'apprentissage** signé avec un employeur doit adresser le dossier d'inscription à l'institut.

La dispense de l'entretien de sélection ne concerne que les candidats avec un contrat d'apprentissage signé (ou à défaut une promesse de recrutement en apprentissage).

Pas de dispense d'oral de sélection pour les candidats sans employeur ou avec un contrat de professionnalisation ou contrat Pro A ou autre contrat. Dans ce cas, les candidats devront fournir l'ensemble des pièces et seront convoqués à l'entretien de sélection.

L'IFSO possède son propre CFA. Les employeurs devront contacter le CFA pour établir les contrats en alternance (apprentissage, contra Pro, Pro A) : cfalaroche@ifso-asso.org.

• RÉSULTATS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Pour tous les IFAP de la Région Pays de la Loire concernés par la sélection et sans exception, à la date et l'heure définies dans le calendrier de la sélection.

Une liste **principale par ordre alphabétique** et une liste **complémentaire** pour la voie de scolaire **par ordre de mérite**.

Ces listes sont affichées à l'institut et sur notre site internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. **Aucun résultat des épreuves de sélection ne sera donné par téléphone.**

Les candidats admis en liste principale et en liste complémentaire confirment leur inscription dans les **7 jours ouvrés** après réception de leurs résultats auprès l'IFAP choisi. Sinon, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les candidats dispensés de sélection (relevant de l'art.11 nouveau de l'arrêté du 12/04/2021 ainsi que les apprentis avec contrat) sont intégrés dans ces listes.

Un candidat ne peut pas confirmer son inscription dans 2 IFAP et/ou deux voies de formation différentes.

L'admission définitive est subordonnée :

1. À la production, **AU PLUS TARD LE JOUR DE LA RENTRÉE**, d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint **d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine**.
2. À la production, **AU PLUS TARD LE JOUR DE LA RENTRÉE**, d'un **certificat médical** attestant que l'élève remplit les **obligations d'immunisation et de vaccination prévues**.

LES REPORTS D'ADMISSION :

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, **au moins trois mois** avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

**FICHE DE CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION À LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PAR VOIE SCOLAIRE (formation initiale et continue)
SELECTION PRINTEMPS 2025**

MADAME MONSIEUR

Nom de Famille (en Majuscules) : _____ **Nom d'Usage** (en Majuscules) : _____

Prénoms (en Majuscules) : _____

Nationalité (en Majuscules) : _____

Date de naissance : _____ **Age** : _____

Lieu de naissance (en Majuscules) : _____ **Département ou Pays** : _____

Adresse (en Majuscules) : _____

Ville (en Majuscules) : _____ **Code postal** : _____

Téléphone fixe : _____ **Mobile** : _____

Adresse e-mail : _____

Situation familiale (à des fins statistiques) : Célibataire – Marié(e) – Pacsé (e) – Concubin(e) – Veuf(ve) *Rayer les mentions inutiles*

Demande d'aménagement des épreuves (Candidats avec reconnaissance MDPH : joindre un justificatif) oui non

Diplômes obtenus à ce jour : _____

Votre situation au moment de l'inscription : (merci de cocher la case correspondante)

Lycéen (préciser le niveau et la série) : _____

Classes préparatoires concours (préciser l'intitulé) : _____

Etudes ou Formations universitaires ou supérieures (préciser l'intitulé) : _____

Salarié : CDD CDI Salarié en Contrat Aidé (contrat emploi d'avenir...)

Demandeur d'emploi : Indemnisé Non indemnisé

VAE

J'ai fait une demande de prise en charge par :

- Compte Personnel de Formation : oui non - CPF de Transition professionnelle : oui non

- dans le cadre des actions de formation de reconversion/promotion : oui non

J'ai fait une demande de Congé de Formation Professionnelle : oui non

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet

Je n'accepte pas que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet

ATTENTION : En l'absence de cochage, les résultats seront publiés sur internet.

J'ai pris connaissance du règlement d'admission et que je ne peux m'inscrire que dans **1 seul IFAP par département**. L'inscription multiple sera contrôlée et une seule inscription sera prise en compte. Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes et accepte les conditions des épreuves de sélection.

Fait à : _____ le _____ Signature du candidat

**Merci de
coller votre
photographie
ici**

Numéro de dossier :

- Cadre réservé à l'I.F.A.P.**
- Fiche de candidature renseignée, datée et signée
 - Pièce d'identité
 - Lettre de motivation manuscrite
 - Curriculum Vitae
 - Document manuscrit
 - Photocopie Titre, Diplôme (ou Attestation intermédiaire), y compris pour les demandes d'allègement de formation
 - Dossier scolaire avec notes et appréciations des stages
 - Attestation de travail ou contrat de travail avec appréciations employeur
 - Autres justificatifs
 - Titre de séjour (ressortissant étranger)
 - Attestation sur l'honneur
 - Attestation de niveau de langue

PIÈCES À RETOURNER À L'INSTITUT POUR L'INSCRIPTION À LA SÉLECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

- Fiche de candidature complétée, datée et signée.
- Une photographie récente à coller sur la fiche de candidature.
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité.
- Une lettre de motivation **manuscrite qui expose un projet de formation clair et argumenté pour un exercice professionnel d'auxiliaire de puériculture.**
- Un curriculum vitae.
- Un document **manuscrit** qui relate, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Les éléments sont analysés et ne se limitent pas à une description.** Les liens avec la formation ou le métier d'AP doivent par ailleurs apparaître. Ce document n'exécède pas deux pages.
- Une **copie des diplômes, titres ou certifications professionnelles, y compris pour ceux qui permettraient des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation.**
- Pour les lycéens et les bacheliers de moins de 5 ans, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et Appréciations de stages (première–terminale).
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des **appréciations et/ou recommandations de l'employeur** (ou des employeurs). Ces appréciations peuvent se faire à partir du modèle type fourni. Elles mettent en évidence l'expérience professionnelle et qui font apparaître les liens avec les connaissances et aptitudes attendus pour suivre la formation selon l' Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (en annexe de l'arrêté consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr). En l'absence de ces appréciations/recommandations, le dossier est recevable mais le candidat ne peut se voir attribuer les points correspondants à ces appréciations selon les critères définis.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'AP.
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation et qui couvre, à terme, en intégralité la durée de la formation.
- Une attestation sur l'honneur des documents produits (cf. modèle joint).

TOUT DOCUMENT ILLISIBLE OU TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ



FICHE DE CANDIDATURE A LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
PAR LA VOIE DE L'ALTERNANCE (Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat Pro-A, ...)
SELECTION PRINTEMPS 2025 – IFAP IFSO La Roche sur Yon



<input type="checkbox"/> MADAME		<input type="checkbox"/> MONSIEUR	
Nom de Naissance (en Majuscules) :		Nom d'Usage (en Majuscules) :	
Prénoms (en Majuscules) :			
Nationalité (en Majuscules) :			
Date de naissance :		Age :	
Je certifie avoir un âge maximum de 30 ans ou avoir des conditions particulières pour l'accès au contrat d'apprentissage : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Lieu de naissance (en Majuscules) :		Département ou Pays :	
Adresse (en Majuscules) :			
Ville (en Majuscules) :		Code postal :	
Téléphone fixe :		Mobile :	
Adresse e-mail :			
Situation familiale (à des fins statistiques) : Célibataire – Marié(e) – Pacsé(e) – Concubin(e) – Veuf(ve)		<i>Rayer les mentions inutiles</i>	
Demande d'aménagement des épreuves (Candidats avec reconnaissance MDPH : joindre un justificatif)		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

**Merci de
coller votre
photographie
ici**

Diplômes **obtenus** à ce jour :

Votre situation au moment de l'inscription : (merci de cocher la case correspondante)

Lycéen (préciser le niveau et la série) : _____

Classes préparatoires concours (préciser l'intitulé) : _____

Études ou formations universitaires ou supérieures (préciser l'intitulé) : _____

Salarié : **CDD** **CDI** Salarié en Contrat Aidé (contrat emploi d'avenir...)

Demandeur d'emploi : **Indemnisé** **Non indemnisé**

VAE

Facultatif : j'ai l'accord d'une structure d'accueil dans le cadre d'un futur contrat d'alternance : non Oui, type de contrat : _____

Si oui, indiquer les coordonnées de la structure : _____

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet

Je n'accepte pas que mon identité paraisse à la publication des résultats sur interne

ATTENTION : en l'absence de cochage, les résultats seront publiés sur internet.

J'ai pris connaissance du règlement d'admission et que je ne peux m'inscrire que dans **1 seul IFAP de la Région pour la voie de l'apprentissage**. L'inscription multiple sera contrôlée et une seule inscription sera prise en compte. Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes et accepte les conditions des épreuves de sélection.

Fait à : _____ le _____ Signature du candidat :

Cadre réservé à l'I.F.A.P :

Numéro de dossier :

Pour tous les candidats :

- Fiche de candidature renseignée, datée et signée
- Pièce d'identité ou Titre de séjour (ressortissant étranger)
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Copie des Diplômes, Titres ou certifications professionnelles, y compris pour une demande d'allègement de la formation
- Attestation de niveau de langue (facultatif)
- Attestation sur l'honneur

+ Pour les candidats SANS employeur ou contrat autre que « apprentissage » :

- Document manuscrit
- Dossier scolaire avec notes et appréciations des stages
- Attestation de travail ou contrat de travail avec appréciations employeur
- Attestation de niveau de langue (facultatif)
- Autres justificatifs

+ Pour les apprentis AVEC employeur :

- Copie du contrat d'apprentissage signé

**PIÈCES À RETOURNER À L'INSTITUT POUR L'INSCRIPTION À LA SÉLECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
PAR VOIE DE L'ALTERNANCE**

- Fiche de candidature complétée, datée et signée.
- Une photographie récente à coller sur la fiche de candidature.
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité
OU pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation et qui couvre, à terme, en intégralité la durée de la formation.
- Une lettre de motivation **manuscrite qui expose un projet de formation clair et argumenté de l'alternant auxiliaire de puériculture.**
- Un **curriculum vitae**.
- Une **copie des diplômes, titres ou certifications professionnelles, y compris pour ceux qui permettraient des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation.**
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Une attestation sur l'honneur des documents produits (cf. modèle joint).

CAS 1 : Pièce complémentaire à fournir si contrat d'apprentissage signé ou en cours de signature :

- Une **copie du contrat d'apprentissage signé** ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat, après entretien avec un employeur.

NB : dans ce cas, le candidat est dispensé de sélection, et n'aura pas d'entretien oral

Cas 2 : Pièces complémentaires à fournir si pas d'employeur, ou si autre type de contrat en cours de signature (contrat de professionnalisation Pro A, ...) :

- Un document **manuscrit** qui relate, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Les éléments sont analysés et ne se limitent pas à une description.** Les liens avec la formation ou le métier d'AS doivent par ailleurs apparaître. Ce document n'excède pas deux pages.
- Pour les lycéens et les bacheliers de moins de 5 ans, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et appréciations de stages (première-terminale).
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des **appréciations et/ou recommandations de l'employeur** (ou des employeurs). Ces appréciations peuvent se faire à partir du modèle type fourni. Elles mettent en évidence l'expérience professionnelle et qui font apparaître les liens avec les connaissances et aptitudes attendus pour suivre la formation selon l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (en annexe de l'arrêté consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr). En l'absence de ces appréciations/recommandations, le dossier est recevable mais le candidat ne peut se voir attribuer les points correspondants à ces appréciations selon les critères définis.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

TOUT DOCUMENT ILLISIBLE OU TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ

FICHE « ATTESTATION EMPLOYEUR » (MODELE)

Cette fiche peut être dupliquée si plusieurs employeurs.
 Tout autre document peut être utilisé pour justifier de l'appréciation employeur.

CANDIDAT

Nom de naissance :	Nom d'usage :
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
<u>PÉRIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :</u>	
Du :	Au :

ENTREPRISE

N° Siret :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Courriel :	
Nom du responsable de l'entreprise :	

APPRÉCIATIONS DE L'EMPLOYEUR

Critères	<i>Insuffisant</i>	<i>Moyen</i>	<i>Bon</i>	<i>Très Bon</i>	Observations
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité					
Qualités humaines et capacités relationnelles					
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale					
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique					
Capacités organisationnelles					

APPRÉCIATION GÉNÉRALE (rubrique obligatoire)

Date :

Cachet de l'entreprise

Nom et signature du responsable

DEMANDE DE DISPENSE DE SELECTION ASHQ (SECTEUR PUBLIC) ET AGENTS DE SERVICE (SECTEUR PRIVE) (SELON ARTICLE 11 NOUVEAU)

CANDIDAT

Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :

ENTREPRISE / ÉTABLISSEMENT

N° Siret :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Courriel :
Nom du responsable de l'entreprise :

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

Je soussigné (NOM) (fonction)
atteste que la formation de notre salarié(e) sera financée par l'entreprise / établissement,
atteste que notre salarié(e)

Possibilité de cocher plusieurs cases ci-dessous :

a suivi la formation « ASH - 70 heures - Participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée » le

ET

a une expérience **supérieure à 6 mois** en équivalent temps plein, en tant que :

- agent de service hospitalier qualifié de la fonction publique hospitalière
 agent de service

OU

a une expérience **supérieure à 1 an** en équivalent temps plein, en tant que :

- agent de service hospitalier qualifié de la fonction publique hospitalière
 agent de service

Par conséquent, il/elle peut bénéficier de la dispense de sélection de l'article 11 de l'arrêté des 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023.

Date :

Cachet de l'entreprise

Signature du responsable

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE EN IFAP

Prénom(s), Nom(s)

Adresse

Code Postal Ville

Numéro de téléphone mobile

Adresse email valide

Objet : attestation sur l'honneur pour la constitution du dossier de candidature en IFAP

Je soussigné(e) [prénom et nom], demeurant au [adresse postale complète] atteste :

avoir pris connaissance de l'offre de formation proposée (voie scolaire et/ou voie de l'apprentissage) par l'IFAP et répondre aux conditions d'accès à cette offre de formation ;

avoir personnellement conçu et rédigé les documents du dossier de candidature en IFAP (Curriculum Vitae, Lettre de motivation, situation ou projet professionnel et éventuel document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral).

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [ville], le [date]

Nom Prénom

Signature obligatoire